

6^{ème} édition



ENTREPRISES

Isac • Loire • Erdre • Sillon

Un événement



CCI NANTES ST NAZAIRE

Devenez partenaire et acteur d'un évènement de proximité

**Le rendez-économique du territoire
associant conférence, rencontres et convivialité**

Lundi 19 juin 2023 – 19 h 00 à Héric

Le Rendez-vous économique du territoire organisé par :



A l'initiative de l'événement

4 Associations et la CCI Nantes St-Nazaire s'unissent
pour créer le Rendez-Vous économique de votre territoire



Club Entreprises Erdre & Gesvres
Présidence : **Hélène HOUPERT,**
120 adhérents



Club des entreprises d'Estuaire et Sillon
Présidence : **Robert-Noël LE BELLEGO,**
72 adhérents



**Club des Entrepreneurs de la Région de
Pontchâteau St Gildas des Bois**
Présidence : **Christophe ERNAULT,**
60 adhérents



Club des entrepreneurs de la Région de Blain
Présidence : **Angelina TURRISI et Mathieu
LEMAITRE,**
52 adhérents



Chambre de Commerce et d'Industrie
Présidence : **Yann TRICHARD,**
79 000 ressortissants

Après **Philippe Croizon** en 2022,



Julia de Funès sera l'invitée d'ILES Entreprises 2023.



Titulaire d'une double formation en Philosophie (Doctorat) et en Management des Ressources Humaines (Dess RH), Julia a commencé son parcours en chasse de têtes avant de retourner vers sa passion initiale, la philosophie.

Le 19 juin,
Julia de Funès
viendra nous parler du
Sens du Travail

Julia de Funès dans la Presse ...

« Elle a *l'énergie communicative* et *la parole critique*, elle aime le dialogue et la déconstruction des idées reçues. Forcément, elle est philosophe. Mais pas seulement. Julia de Funès fut un temps chasseuse de tête, un temps un peu à part, en tous les cas déclencheur de ce que l'on pourrait appeler le rejet des process et des conformismes, un temps qui la mena à réunir philo et boulot ! Une évidence quand on est doté d'un doctorat en philosophie et d'un DESS en RH. Depuis, Julia de Funès multiplie les conférences en entreprises. Pas un jour sans déplacement. Ce qu'elle définit elle-même comme un sacerdoce, et un luxe, celui d'exposer ses idées, sans être polémique, d'avoir l'esprit critique mais avec discernement avec au bout du compte l'envie avouée de libérer les esprits de certaines normes. » La Tribune, mai 2022

"Les jeunes mettent moins d'affect dans leur travail", Challenges, Septembre 2021



Être partenaire de la soirée pour

- ILES** Développer sa **notoriété** auprès d'une cible privilégiée et clairement identifiée : les dirigeants d'entreprises et élus locaux.
- ILES** Être **identifiée** comme l'une des entreprises actives du territoire.
- ILES** Jouer la **carte de la proximité** et du partenariat auprès des PME/PMI locales.
- ILES** Associer son **image** à un évènement médiatisé auprès des entreprises du Territoire.
- ILES** Participer à une **meilleure connaissance** des acteurs économiques locaux et favoriser leur développement.

La communication

Emailing

- 📣 + de 2000 Invitations emailing relayées

Relations publiques

- 📣 Les **entreprises** informent leurs **clients** et leurs **fournisseurs**
- 📣 Information des **élus locaux**

Digital

- 📣 **Sites internet** des associations et de la CCI Nantes St-Nazaire
- 📣 Relais sur les **réseaux sociaux** : [f](#) [t](#) [in](#)

Programme de la Soirée :

Lundi 19 juin 2023 - à Héric (salle à confirmer)

- 19 h 00 **Accueil**
- 19 h 15 **Conférence**
- 20 h 30 **Cocktail**



3 offres Partenaire

Partenaire «**BRONZE**» 250 €

Partenaire «**SILVER**» 500 €

Partenaire «**GOLD**» 1 000 €

Détail des offres

OFFRE PARTENAIRE Bronze 250 €	OFFRE PARTENAIRE Silver 500 €	OFFRE PARTENAIRE Gold 1 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Logo de votre entreprise sur les invitations mail dès le 30 avril. • Votre logo sur l'écran de fond de scène à l'arrivée et pendant le cocktail • 5 places réservées dans les 1^{ers} rangs – inscriptions obligatoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Logo de votre entreprise sur les invitations mail dès le 30 avril. • Votre logo sur l'écran de fond de scène à l'arrivée et pendant le cocktail • Votre logo de partenaire sur l'agenda et l'actualité du site de la CCI Nantes St-Nazaire • 10 places réservées dans les 1^{ers} rangs – inscriptions obligatoires * 	<ul style="list-style-type: none"> • Logo de votre entreprise sur les invitations mail dès le 30 avril. • Votre logo sur écran en fond de scène + GROS • Logo de votre entreprise sur le mail de confirmation aux inscrits J-2 • Votre entreprise/marque citée en partenariat sur 1 post LinkedIn et Twitter • Votre logo de partenaire sur l'agenda et l'actualité du site de la CCI Nantes St-Nazaire • Mise à disposition un espace pour votre kakémono dans l'espace cocktail*, mise à disposition de vos plaquettes commerciales. • 20 places réservées dans les 1^{ers} rangs – inscriptions obligatoires *

* * * compte tenu de la capacité d'accueil le nombre de places est limité à 3 par entreprise

* Kakémono fourni par vos soins



Isac • Loire • Erdre • Sillon

Bulletin d'engagement partenaire 2023

Madame, Monsieur

Entreprise :

Adresse :

.....

Tél : Mob :

Email :

Souhaite devenir partenaire **Bronze** de la soirée du 19 juin 2023 à hauteur de 250 €

Souhaite devenir partenaire **SILVER** de la soirée du 19 juin 2023 à hauteur de 500 €

Souhaite devenir partenaire **GOLD** de la soirée du 19 juin 2023 à hauteur de 1000 €

Ce partenariat est attribué à l'association suivante :

CERB (Blain) C2ES (Estuaire et Sillon)

CEEG (Erdre et Gesvres) CERPS (Pont-Château St-Gildas-des-bois)

!! A transmettre à l'organisation : Votre LOGO, vos comptes Réseaux sociaux !!

Observations :

.....

« Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des Conditions Générales de Participation et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Signature et Cachet de l'entreprise obligatoires

À retourner à :

ILES ENTREPRISES - Caroline Delprat
CCI Nantes St-Nazaire
35 avenue du Général de Gaulle - CS 70405
44602 SAINT-NAZAIRE Cedex
caroline.delprat@44.cci.fr

Conditions générales de vente

Souscription

Pour devenir partenaire, vous devez retourner (par courrier postal ou par mail à Caroline Delprat) le dossier de partenariat, dûment complété, daté et signé. La signature du dossier de partenariat constitue un engagement ferme sans réserve et oblige le souscripteur à l'acceptation des conditions générales de vente (CGV).

Les présentes CGV prévalent sur toute autre condition stipulée par le partenaire, notamment dans ses conditions générales d'achat.

A réception du dossier de partenariat, une facture du montant total dû sera établie. Aucune réservation verbale ou téléphonique ne sera prise en compte en dehors de la confirmation écrite reçue par l'organisateur de l'événement. L'attribution des partenariats sera faite dans l'ordre d'arrivée des réservations. Après attribution, aucune modification ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs.

Acceptation des demandes de réservation

L'organisateur se réserve le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général de la Manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation.

Règlement des factures

Les règlements pourront être effectués par chèque, ou virement bancaire :

- **Par chèque** à l'ordre de l'association choisie et envoyé à :

« Soirée ILES ENTREPRISES » CCI Nantes St-Nazaire – 35 Avenue du Général de Gaulle 44600 Saint-Nazaire

- **Par virement bancaire** : RIB de l'association choisie

Dans le cas d'un règlement pas virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

Annulation (Applicable au partenariat et à l'exposition)

Toute annulation et/ou changement de votre réservation initiale devra être effectuée par courrier ou par mail à Caroline DELPRAT. En cas d'annulation 50% du montant total TTC sera dû et non remboursable.

Règlement sur site

Pour des raisons de sécurité, les partenaires et leurs représentants sont tenus de s'inscrire à l'évènement au même titre que les participants. Un nombre de places limités pourra être défini par le comité d'organisation. Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre de la soirée est conforme à la législation française en vigueur en matière de sûreté et sécurité. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement.

Assurance

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe intérimaire de son entreprise ou personnes dont il a la charge, présent à l'évènement. En aucun cas, le partenaire financier ne sera couvert par les assurances des organisateurs.

Force majeure

En cas de force majeure, la date de l'évènement pourra être modifiée ou purement et simplement annulée. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées, seront réparties entre les partenaires financiers au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre des organisateurs ou du réalisateur.

Conditions d'admission et de participation

En cas d'exposition, les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation et les prescriptions au droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Toute dépense liée au non-respect du règlement ou des conditions générales sera facturée à l'exposant qui se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions générales de ventes ou le règlement de l'exposition, l'exposant/partenaire en étant informé.

Règlementations sur la santé et la sécurité au travail

L'exposant doit veiller à ce que son prestataire et ses employés respectent la législation actuelle sur la santé et la sécurité au travail et que tout matériel exposé soit également conforme à cette législation.

Sociétés tierces/ Agences

Les demandes reçues de sociétés tierces (telles que des agences de communication et de presse) ne précisant pas quel(s) exposant(s) elles représentent, ne seront pas prises en compte. Il est du devoir de l'exposant/partenaire, de transmettre, les coordonnées complètes des sociétés tierces avec lesquelles ils travaillent.

Conférences de presse

Les conférences de presse organisées ne peuvent avoir lieu qu'aux horaires spécifiés par l'organisation 2023. L'organisateur doit être informé des conférences de presse prévues et tous les journalistes doivent être officiellement inscrits pour participer à la conférence.

Confidentialité

Le partenaire s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature qui leur sont communiquées comme telles pendant l'exécution du partenariat. Le partenaire s'engage à considérer comme confidentiels les documents, logiciels et méthodes, propriétés de tiers, qui pourront être utilisés pour l'exécution du présent partenariat.

Droits d'auteur

L'organisateur fournit des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports remis pendant la manifestation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du partenaire lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du partenaire qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.